



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Grand Est**

Avis DEP n° 2026 - 26		
Avis direct (expert délégué) Date : 29/03/2026	Objet : Ardennes, Marne et Meuse – opération de suivis amphibiens – Association ReNard	Avis : favorable

Contexte

La demande est déposée par l'association ReNard (REgroupement des Naturalistes ARDennais). Elle vise une dérogation à la capture avec relâché.

La demande est motivée par la réalisation d'inventaires amphibiens dans le cadre des activités de l'association pour la période 2026 à 2028, sur le territoire des départements des Ardennes, de la Marne et de la Meuse.

Les espèces concernées sont les suivantes :

- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)
- Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*)
- Triton crêté (*Triturus cristatus*)
- Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*)
- Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)
- Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*)
- Crapaud commun (*Bufo bufo*)
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*)
- Grenouille dite « verte » (*Pelophylax sp.*)

Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour les opérations projetées nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?
- Les opérations remettent-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des populations d'amphibiens concernés?

Supports de réflexion

dossier de demande de dérogation et Cerfa.

Avis du CSRPN

Comme pour l'avis et le dossier de 2023, les suivis, tant pour vérifier la fonctionnalité de mares compensatoires, que de création de mares favorables à la TVB, que d'inventaires pour un ABC et que de poursuivre les connaissances pour le PRAM, forment un bel ensemble d'actions positives pour les amphibiens. .

Les protocoles sont bien explicités et se trouvent dans la suite de suivis antérieurs menés par ReNARD. Il n'y a donc aucun problème pour accorder un avis favorable.

Il est cependant souhaitable de pouvoir avoir accès aux résultats des données précédentes ainsi que celles à venir. Les résultats passés suite à notre avis de 2023 auraient dû être annexés comme demandé

Laurent Godé, expert-délégué, président de la
commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

